

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 3 (1894)
Heft: 52

Rubrik: Kleine Chronik

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ganzen Stabs von Angestellten pro Jahr versichern lassen und dann, wenn wieder der Ruf nach Hilfe erschallt, dem betreffenden Kollegen zuzurufen, hättest Du es gemacht wie ich, dann brauchte Niemand für Deine Angestellten betteln zu gehen.

Diesen Bescheid werden wenigstens wir in Zukunft denjenigen geben, die uns um Anordnung etwaiger Sammlungen angehen. Auch möchten wir wünschen, dass die Kasse des Vereins für solche Hülferufe verschlossen bleibe, denn es ist der Gleichgültigkeit und Nachlässigkeit Vorschub geleistet, wenn Tausende von Franken gespendet werden müssen, wo mit dem hundertsten Teile der nötigen Summe auf Hilfe verzichtet werden kann. Kann man es den Angestellten-Vereinen verargen, wenn sie sich in dieser Beziehung selbst zu helfen suchen, durch Anrufung gesetzlicher Schutzmittel? Recht haben sie.

Ein anderes Beispiel des Indifferentismus auch gegenüber den naheliegenden Interessen: Wie schnell ist man in Hotelierskreisen bereit zu klagen über starke Steuerbelastung, über Einschränkung gewerbefreier Institutionen, über Kurzsichtigkeit der Behörden gegenüber dem Hotelwesen. Die Behörden vermögen nicht, sich Rechenschaft abzugeben über die Bedeutung und Tragweite der Hotel-Industrie und richten und handeln nur nach dem äusseren Schein, der in 99 von 100 Fällen ein trügerischer ist, d. h. scheinbar glänzender als in Wirklichkeit, und demzufolge eine unrichtige Behandlung der Materie und ein das Geschäft beeinträchtigendes Resultat nach sich zieht. So und anders die Klagen; sie sind auch nicht immer ganz unbegründet; sagte doch einmal der Finanzminister der hohen Regierung des Kantons B. anlässlich einer Wirtspatentsteuerdebatte mit Emphase: „Die Hotellerie ist ein Luxus.“

Fällt es nun aber dem Vorstand eines Vereins ein, der es sich zur Aufgabe gemacht, die Uebelstände, die zu obigen Klagen Veranlassung geben, zu beseitigen, resp. dem Stande seine Ehre und Achtung zu erringen und seine volkswirtschaftliche Bedeutung klar darzulegen an Hand statistischer Erhebungen, dann — ja dann zeigt sich ein ganz anderes Bild. Dann findet man auf einmal, die Sache sei eigentlich doch nicht so schlimm und übrigens gehe es Niemanden etwas an, wie und womit man ein Geschäft führe und ob das Geschäftsjahr ein gutes oder schlechtes gewesen. So diskret man seine Fragen stellt, es nützt nichts, man blockiert sich hinter das Geschäftsgeheimnis und schimpft von neuem auf die Behörden und die Wertlosigkeit von Vereinsbestrebungen.

Sollen wir noch weitere Momente anführen? z. B. die Aktienzeichnung für die Genfer Ausstellung, bei welcher es eine Anzahl Mitglieder nach 6 Wochen noch nicht dazu gebracht haben, unter Benützung des zugesandten erhaltenen und fix und fertig adressierten Franko-Couverters mit Ja oder Nein zu antworten? Oder sollen wir auf die Frage des Plazierungswesens eintreten und hervorheben, wie gleichgültig die Mitglieder in dieser Hinsicht dem Centralbureau gegenüber stehen, das doch speziell für sie ins Leben gerufen worden und mit grossen Opfern unterhalten wird? Auch bezüglich des Reklamewesens liesse sich viel sagen, denn es wird viel zu wenig einheitliches Vorgehen gepflegt in Städten und Gegenden, wo mit Leichtigkeit alle Einzelinteressen unter einen Hut zu bringen wären in Form von Kollektiv-Annoncen. Am guten Willen fehlt's und mit besonderer Vorliebe zieht noch ein Jeder an seinem eigenen Glöcklein, im Stillen, damit der Nachbar-Kollege es nicht höre. Ja, wenn man die einheitlichen Interessen Aller, im ganzen Lande, in Betracht zieht, wie oft begegnet man da nocheinem gewissen Kastengeist, argwöhnischen Vorurteilen einer Gegend gegenüber der andern. Die Verhältnisse schaffen sich nicht durch Menschenhand, sondern sie sind durch die Natur gegeben. Noch andere Dinge, die nicht sind, wie sie sein sollten, liessen sich berühren, aber wir finden, es wird an dem Gesagten genügen, und schliessen hiemit unsere Betrachtungen, legen die in etwas scharfe Tinte getauchte Feder bei Seite in der Hoffnung, dass uns für unsere nächstjährigen Betrachtungen ein angenehmeres Thema vorbehalten bleibe, dass die heute gerügten Mängel mit dem alten Jahre aus Abschied und Traktanden fallen, und damit allen unsern Lesern ein herzliches

Glückauf zum neuen Jahr!

Reflexions de fin d'année.

A quel sujet faut-il vouer nos réflexions de ce jour? Aussi bien les divers rapports publiés à la clôture de l'exercice contenaient-ils tout ce qui peut être dit au déclin d'une année sur la Société et son activité. Jetterons-nous un coup d'œil rétrospectif sur la saison écoulée, sur le mouvement des hôtels en 1894? Non; nous avons déjà déclaré une fois qu'à ce point de vue nous ne possédons pas les données nécessaires à un exposé conforme à la réalité et que dans cet ordre d'idées le Comité de la Société est de beaucoup plus compétent que nous. Porterons-nous nos regards vers la saison prochaine? A quoi bon? Les vœux les plus ardents restent des vœux et ne sauraient changer quoi que ce soit à ce que l'avenir nous réserve. En revanche le moment nous semble tout à fait opportun pour nous occuper des hôteliers eux-mêmes, c'est-à-dire de leur position d'une part comme sociétaires et d'autre part comme représentants de l'industrie des hôtels en Suisse.

L'année qui va finir nous a montré dans plus d'un cas que la plupart des membres de la Société Suisse des Hôteliers croient qu'en acquittant régulièrement et ponctuellement leurs cotisations, ils remplissent à tous égards les devoirs inhérents à leur admission, s'en remettant pour le reste au bon vouloir du Comité. Certes il est déjà fort pénible de constater que dans un pays comme la Suisse, avec ses 1500 hôtels, pensions, stations climatiques en relation directe avec le mouvement des étrangers, le tiers seulement est assez judicieux pour reconnaître la nécessité et les avantages de l'association et du groupement des divers éléments, de la coopération de tous les intéressés; mais combien plus allégeant est le fait que de ce tiers le plus grand nombre comprennent leurs devoirs avec tant de légèreté, de mollesse et d'indifférence.

Et cette indifférence ne se trahit pas seulement à l'égard d'affaires intéressant la Société, mais aussi en ce qui touche des questions se rattachant directement à l'exploitation des hôtels.

Qu'on se représente ce qui se passe quand le fléau du feu dévore un hôtel; les décombres flambent encore, que retentissent déjà les appels en faveur du personnel qui a tout perdu dans le sinistre. Jusqu'ici toutes les mains se sont généreusement ouvertes; coutume méritoire, mais condamnable en même temps. Non point que les dons charitables soient distribués incorrectement ou à des indignes, loin de là, mais ces appels périodiques, cette mendicité, appelons les choses par leur nom, seraient superflus, si les hôteliers se départaient quelque peu de leur insouciance, de leur indifférence, et assuraient les effets de leurs employés. Le chiffre minime de la prime d'assurance ne peut grever lourdement le budget du plus modeste des hôtels, encore moins celui d'un grand établissement.

Avec la pièce de 20 francs qu'il sacrifie sur l'autel de la charité dressé au profit de sinistrés, l'hôtelier peut assurer les effets de tout un groupe d'employés pour une année et si l'appel à la générosité publique se renouvelle, il sera en droit de dire à son malheureux collègue: si tu avais agi comme moi, tu ne serais pas obligé de faire la quête pour ton personnel.

C'est d'ailleurs la réponse que nous, tout au moins, ferons désormais à ceux qui nous demanderont d'organiser des collectes de ce genre. De même il serait à désirer que la caisse de la Société restât sourde à ces sollicitations, car c'est favoriser l'indifférence et l'insouciance que de affecter des milliers de francs à une œuvre que la centième partie de la somme peut rendre superflue. Faut-il donc blâmer les sociétés d'employés de chercher, sous ce rapport, à se tirer d'affaire elles-mêmes en réclamant des moyens de défense sanctionnés par la loi? Elles ont parfaitement raison.

Voici une nouvelle preuve de cette indifférence même vis-à-vis d'intérêts vitaux. Dans les milieux des hôteliers on est généralement enclin à se plaindre des lourdes impositions, des restrictions apportées aux institutions basées sur la liberté du commerce et de l'industrie, de l'imprévoyance des autorités envers l'industrie des hôtels. Les autorités ne sont pas à même de se rendre compte de l'importance et de la portée de celle-ci, elles se laissent guider par les apparences qui, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, sont trompeuses, c'est-à-dire plus brillantes qu'en

réalité; il s'ensuit que la matière n'est pas traitée comme elle le devrait et que le résultat obtenu est nuisible aux intéressés. Tel est le texte, susceptible de variations, de ces plaintes. Il est juste de dire qu'elles ne sont pas toujours entièrement dénuées de fondement; le ministre des finances du haut gouvernement du canton de B. ne s'est-il pas, lors de la discussion sur la patente des auberges, écrié avec emphase: „Les hôtels sont un objet de luxe“.

Le Comité d'une société, qui s'est donné pour tâche de faire disparaître les inconvénients ayant provoqué ces plaintes, s'avise-t-il toutefois de chercher à relever l'honneur et la dignité de la profession, en exposant à l'aide d'une enquête statistique l'importance de celle-ci au point de vue de l'économie nationale, ah! voilà! — la scène change: on découvre tout d'un coup qu'au fond les choses ne vont pas si mal et que d'ailleurs le mode et les ressources d'exploitation, les résultats financiers de l'année ne regardent personne. Bien que le questionnaire soit dressé avec la plus grande discrétion possible, c'est en vain, on se renferme derrière le „secret professionnel“ et l'on recommence de plus belle à débâter contre les autorités et contre l'inutilité des efforts et aspirations de la Société.

Nous ne sommes pas au bout de nos exemples; voyez plutôt la souscription d'actions pour l'Exposition de Genève; 6 semaines se sont écoulées et pourtant un certain nombre de sociétaires n'ont pas encore jugé bon de glisser leur „oui“ ou leur „non“ dans l'enveloppe affranchie et toute adressée qui leur a été envoyée. Devons-nous parler de notre Bureau de placements et mettre en lumière l'indifférence que nos membres professent sous ce rapport envers le Bureau central, créé cependant pour eux spécialement et entretenu à grands frais? Et la publicité-réclame, nous pourrions en dire long à ce sujet: dans ce domaine en effet l'action n'est pas assez uniforme, les forces s'éparpillent trop, notamment dans les villes et contrées où il serait si facile de grouper tous les intérêts individuels sous la forme d'annonces collectives. C'est la bonne volonté qui fait défaut, en plus chacun se complait à tirer à soi la couverture, mais bien doucement afin que le collègue et voisin ne s'en doute pas. Vraiment, quand on envisage les intérêts généraux, les intérêts de tous, dans tout le pays, n'observe-t-on pas ci et là encore un certain esprit de caste, certains préjugés, une certaine défiance de telle contrée à l'égard d'une autre? Ce n'est pas l'homme qui crée les circonstances, elles sont données et imposées par la nature.

Nous pourrions encore citer d'autres points faibles, estimons cependant que ce qui précède suffit et posons par conséquent notre plume imbibée d'une encre quelque peu acideulée: mais nous avons le ferme espoir que l'an prochain nos réflexions porteront sur un sujet plus réjouissant et que les déficiences signalées aujourd'hui iront avec l'année qui finit, s'engloutir dans le gouffre sans fond de l'éternité. Nous terminons en présentant à nos lecteurs de l'„Hôtel-Revue“

Nos plus sincères souhaits de Nouvelle année.

Kleine Chronik.

Bad Ems. F. Rücker wird nächste Saison als Teilhaber des Hotel Prinz of Wales führen.

Ouchy. Im Laufe des Winters wird in allen Räumen des Hotels Beau-Rivage die elektrische Beleuchtung eingerichtet werden.

Graubünden. Das Hotel und Pension Brocco in S. Bernardino ist in den Besitz der Herren E. & A. Antonini übergegangen.

Wiesbaden. Herr Joseph Messmer, früher im Römerbad in Badenweiler und Leiter des Hotel Continental in Frankfurt a. M., übernimmt am 1. Januar 1895 das Rheinhotel in Wiesbaden.

Basel. Das Hotel „zum weissen Kreuz“ an der Rheingasse ist um die Summe von 154,990 Fr. in den Besitz des Deutschen Arbeitervereins übergegangen. Die Stadt Basel wird also mit Neujahr ein Hotel weniger, aber deshalb noch keines zu wenig haben.

Zürich. Der Hotelier-Verein der Stadt Zürich hat in Anbetracht der grossen Kosten, die dem Wirtverein durch die Uebernahme der Gruppe XVIII der kantonalen Gewerbe-Ausstellung (Hôtellerie und Wirtschaftswesen) erwachsen, 400 Fr. beigesteuert.

Grindelwald scheint sich immer mehr als Winterkurort einen Ruf zu erwerben. So sind laut „Bern. Tgbl.“ erst dieser Tage wieder eine ganze Engländerkolonie von 50 Personen via Calais-Bern nach Grindelwald verreis, um einen Teil des Winters in unmittelbarer Nähe des Hochgebirgs zuzubringen und dem Schlittschuhsport zu huldigen.

Telegramme:
Rooschütz - Bern.

Firma gegründet 1857.
Rooschütz & Cie., Bern.

TELEPHON.

Magazine und Keller durch Schienengeleise mit dem Güterbahnhof Bern verbunden.

Spezialgeschäft für echte Champagner-Weine:

MOËT & CHANDON
LOUIS ROEDERER

HEIDSIECK & Cie.
VEUVE CLICQUOT

G. H. MUMM & Cie.
POMMERY & GRENO

Giesler & Cie., Deutz & Geldermann, St. Marceaux & Cie., Théoph. Roederer & Cie. etc. etc.

Deutsche Sekts: Mathes Müller, Chr. Ad^t Kupferberg & Cie., Burgeff & Cie., Gebr. Feist & Söhne etc. etc.

Genaue Preislisten auf Verlangen gratis und franko.